

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JANVIER 2020

DATE d'AFFICHAGE
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°25-2020 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines, propose d'apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes des modifications dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Transports scolaires :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région Bretagne a repris en direct la gestion des transports scolaires pour les collégiens et lycéens, et ce dans le cadre de l'harmonisation du service sur le territoire Breton. Il est proposé, après avis favorable du Comité Technique en date du 15 janvier 2020, de supprimer l'emploi de « responsable Transports Scolaires ». L'agent occupant ce poste sera affecté au service développement économique sur le poste « d'animateur Commerce et Artisanat », renommé « assistant développement économique ».

Les élus de la Communauté de Communes ont cependant émis le souhait de maintenir sur le territoire, le service de transport pour les maternelles et les primaires. Ainsi, il a été décidé de regrouper sur un seul poste à temps plein ces missions et celles assurées dans le cadre des affaires scolaires. Il est précisé que « l'assistant administratif affaires scolaires » consacrait déjà 30% de son temps de travail sur des missions Transport.

Il est donc proposé, après avis favorable du Comité Technique en date du 15 janvier 2020, de supprimer l'emploi à temps non complet de 31 heures 30 minutes hebdomadaires « d'assistant administratif affaires scolaires » et de créer en parallèle un emploi à temps complet « d'assistant administratif affaires et transports scolaires ».

Pôle Environnement :

Suite à la réorganisation du Pôle Environnement et après avis favorable du Comité Technique du 12 mars 2019, il convient de modifier le libellé de l'emploi « Chargé de l'accueil, de la gestion des réclamations et du suivi de la facturation » en « Chargé de l'accueil du pôle Environnement et assistant administratif Service déchets » ainsi que celui de « l'Assistant administratif SPANC et déchets » en « Assistant administratif SPANC ».

Pôle Aménagement du Territoire :

Le poste de « chargée de mission urbanisme/habitat » à temps complet est actuellement vacant. Il est ouvert à la filière technique et plus particulièrement au cadre d'emploi des ingénieurs et techniciens. Après sélection et audition des candidats, le jury a décidé du recrutement d'une attachée territoriale. Aussi, il est proposé de modifier l'emploi de « chargé de mission urbanisme / habitat » en l'ouvrant à la filière administrative et au cadre d'emploi des attachés.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'emploi de Responsable Transports scolaires,
- **SUPPRIME** l'emploi d'Assistant administratif affaires scolaires à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
- **CRE** un emploi d'Assistant administratif affaires et transports scolaires à temps plein,
- **MODIFIE** les libellés de deux emplois au sein du Pôle Environnement tels que décrit ci-dessus,
- **OUVRE** le poste de chargé d'aménagement/urbanisme au cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- **APPROUVE** ces modifications à apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 12/02/2020
Le Président,

